



**CONFÉDÉRATION PARLEMENTAIRE DES AMÉRIQUES
VIII^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
MEXICO, DISTRICT FÉDÉRAL ET TOLUCA, ÉTAT DE MEXICO, MEXIQUE,
DU 10 SEPTEMBRE AU 13 SEPTEMBRE 2008**

Commission de l'environnement et du développement durable

Résolution sur les changements climatiques

Reconnaissant que les activités humaines ont contribué à augmenter la concentration des gaz à effet de serre et continuent d'altérer l'atmosphère, de sorte que la température moyenne de la Terre a augmenté ces dernières années;

Alarmée par les preuves de plus en plus évidentes que l'interaction de l'homme avec l'environnement se manifeste par la fonte des glaciers dans les régions polaires, par des sécheresses inhabituelles, des pluies torrentielles, des ouragans, des cyclones d'une intensité inouïe et divers types de phénomènes inhabituels qui risquent de changer brusquement les modèles climatiques de la Terre, ce qui aurait des effets sans précédent sur les écosystèmes, l'économie et la société et menacerait la survie même de l'espèce humaine;

Profondément préoccupée par l'énorme coût social, environnemental et économique que le monde aura à assumer si nous ne progressons pas davantage dans l'élaboration de politiques d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de ce phénomène;

Consciente que de nombreux pays de notre continent présentent des niveaux très élevés de vulnérabilité face aux phénomènes climatiques extrêmes, capables de déclencher des désastres qui compromettraient leur processus de développement;

Convaincue que la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques et le Protocole de Kyoto établissent le cadre principal pour faire en sorte que les efforts intergouvernementaux permettent de relever le défi des changements climatiques;

Considérant que la poursuite des objectifs du Protocole de Kyoto constitue une condition essentielle pour l'adoption d'une stratégie mondiale concernant les changements climatiques et que de nouvelles mesures devront être mises en œuvre d'ici 2012 en vue de favoriser l'investissement dans les technologies à faible émission de gaz à effet de serre et dans l'exploitation des sources d'énergie renouvelable;

Persuadée que la coopération régionale est nécessaire pour résoudre les problèmes que pose la protection de l'environnement et lutter efficacement contre les changements climatiques;

Constatant que le continent américain est une zone économique qui doit relever les défis de la sécurité énergétique et de la dégradation de l'environnement;

Prenant note que les changements climatiques et les problèmes environnementaux sont mondiaux et représentent l'un des défis potentiellement les plus sérieux pour le genre humain,

La VIII^e Assemblée générale de la Confédération parlementaire des Amériques

1. Lance un appel à la communauté internationale pour qu'elle trouve des mécanismes équitables et transparents en vue de faire face aux défis que posent les changements climatiques;
2. Recommande aux parlementaires des Amériques de contribuer au respect des engagements chiffrés en matière de limitation et de réduction des émissions, lesquels sont énoncés à l'article 3 du Protocole de Kyoto;
3. Invite les parlementaires des Amériques à presser leurs gouvernements respectifs de développer et de mettre en œuvre des programmes visant à réduire l'utilisation de combustibles fossiles et la production d'émissions de gaz à effet de serre. Ces programmes devront être axés sur l'utilisation d'énergies propres et de sources alternatives d'énergie, comme l'énergie éolienne, géothermique, solaire et d'autres options de type biocarburant;
4. Préconise l'utilisation de sources alternatives d'énergie ayant un impact positif net sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre sans nuire à d'autres volets de l'économie ni à l'écosystème existant;
5. Exhorte les États membres de la COPA à aider les pays en développement, notamment les États moins développés et ceux qui sont particulièrement vulnérables aux effets des changements climatiques, pour qu'ils puissent répondre à leurs besoins d'adaptation aux effets indésirables des changements climatiques;
6. Presse les parlementaires des Amériques de sensibiliser les populations aux causes et conséquences des changements climatiques;
7. Invite les États unitaires, fédéraux, fédérés et associés des Amériques à s'assurer que des biocarburants sont produits et utilisés, tout en veillant à préserver un sain équilibre entre la sécurité alimentaire et la production de biocarburants;
8. Incite les États membres de la COPA à mettre en commun leurs découvertes technologiques pouvant favoriser la protection de l'environnement. Cette technologie devrait être mise en commun et transférée entre pays, notamment par les pays industrialisés.